



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

**DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Nomination du Rapporteur

Décision GF/B17/ DP1 :

M. Javier Hourcade Bellocq du groupe constitutif des Communautés est nommé Rapporteur pour la dix-septième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Approbation de l'Ordre du jour

Décision GF/B17/DP2 :

L'Ordre du jour de la dix-septième réunion du Conseil d'administration (GF/B17/1, Révision 1), tel qu'amendé, est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Approbation du Rapport de la dix-septième réunion du Conseil d'administration

Décision GF/B17/DP3 :

Le Rapport de la dix-septième réunion du Conseil d'administration (GF/B17/2) est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Membres et suppléants du Groupe d'examen technique

Décision GF/B17/DP4 :

Le Conseil d'administration approuve la nomination :

- (a) du Dr. Fernando Del Castillo (VIH), du Dr. Ahmed Awad Adeel Abdel-Hameed (Paludisme), du Dr. Omou Younoussa Bah-Sow (Tuberculose) et des Dr. Beatriz Ayala-Ostrom, Grace Murindwa, Alison Heywood et Maggie Huff-Rouselle (Interventions Transversales) en qualité de membres permanents du TRP pour quatre séries à compter de la série 8 ;
- (b) de façon exceptionnelle, et pour appuyer l'expertise du TRP dans le renforcement des systèmes de santé (RSS) avant une reconstitution totale du Groupe de soutien du TRP en 2009, de deux personnes actuellement membres du Comité d'examen indépendant du RSS de l'Alliance GAVI, le Dr. Elsie Le Franc et le Dr. Bola Oyeledun ; et
- (c) conformément aux appels à propositions lancés en 2008, des dix-huit (18) personnes identifiées comme Membres suppléants dans le rapport du Comité du portefeuille (GF/B17/5, Révision 1),

chacune d'elles ayant été recommandée par le Comité du portefeuille et le Directeur exécutif en fonction de l'expertise technique requise aussi bien que de la distribution géographique et de l'équilibre des genres.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Amendement du mandat du TRP

Décision GF/B17/DP5 :

Le Conseil d'administration amende l'article 32 du mandat du TRP (GF/B15/7 Annexe 2) comme suit :

32. Dans le cadre des Séries, le TRP examinera chaque proposition dans son ensemble, sans dissocier certains éléments de la proposition afin de les recommander et pas d'autres au Conseil d'administration pour financement. Néanmoins, lors de l'évaluation d'une composante maladie contenant une rubrique de RSS transversale, le TRP peut recommander le financement de :

- a. L'ensemble de la composante maladie, y compris la rubrique de RSS transversale,
- b. La composante maladie, en excluant la rubrique de RSS transversale, ou
- c. Uniquement la rubrique de RSS transversale, si les interventions de ladite rubrique contribuent matériellement à surmonter les contraintes des systèmes de santé pour améliorer les résultats en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme.

En outre, le TRP peut ~~cependant~~ recommander des modifications ou même la suppression d'éléments déficients dans des propositions par ailleurs solides, lorsque ces points faibles ne constituent pas un aspect essentiel ou important de la proposition.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Délégation de pouvoir au Secrétariat pour la clôture des subventions

Décision GF/B17/DP6 :

Le Conseil d'administration prend note des principes du Secrétariat relatifs à la clôture des subventions établis dans l'Annexe 1 du rapport du Comité du portefeuille (GF/B17 5, **Révision 1**).

Le Conseil d'administration reconnaît qu'en des circonstances exceptionnelles de résiliation non anticipées, une poursuite du financement des activités programmatiques peut s'avérer nécessaire pour assurer la clôture ordonnée et éthiquement responsable de la subvention. Le Conseil d'administration soutient la prérogative du Secrétariat dans l'exercice de ses responsabilités de gestion des subventions de décider d'assurer la continuité du financement des activités programmatiques en cas de résiliation non anticipée du versement des fonds d'une subvention restants, conformément aux principes du Secrétariat relatifs à la clôture des subventions, tout en insistant sur le caractère nécessairement temporaire de telles poursuites de financement. Le Conseil d'administration admet également qu'en des circonstances exceptionnelles, les fonds décaissés avant le terme de la subvention peuvent ne pas suffire pour couvrir les frais de clôture de la subvention. Le Conseil d'administration délègue au Secrétariat le pouvoir d'autoriser le décaissement des fonds d'une subvention restants pour la clôture de la subvention après le terme de la subvention et en des circonstances exceptionnelles, à condition que les dépenses soient raisonnables et permises, conformément aux principes du Secrétariat relatifs à la clôture des subventions.

Les pouvoirs du Secrétariat auxquels il est fait référence ci-dessus se rapportent aux fonds des subventions restants. L'approbation du Conseil d'administration reste obligatoire pour toute augmentation de financement nécessaire pour financer les dépenses de clôture des subventions excédant le montant des fonds des subventions restants.

Le Comité du portefeuille continuera à superviser l'application de la politique de clôture des subventions du Secrétariat dans l'exercice de sa responsabilité actuelle d'examen des mises à jour régulières du portefeuille par le Secrétariat. Le Secrétariat adressera au Comité du portefeuille des rapports réguliers sur toute résiliation et suspension non anticipée des subventions pendant la période de divulgation précédente ainsi que sur les ajustements des dites subventions. Ces rapports mentionneront le montant spécifique des financements à allouer à la clôture des subventions, des informations sur leur utilisation et d'autres points importants.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Amendement de la Politique de continuité des services

Décision GF/B17/DP7 :

Le Conseil d'administration amende la Politique de continuité des services (GF/B14/DP11) en modifiant son paragraphe v comme suit :

v. Le Secrétariat examine la Demande extraordinaire et remet une recommandation de financement au Conseil pour qu'il l'approuve si un accroissement du financement est nécessaire. Si l'accroissement du financement n'est pas nécessaire car les fonds restants de la subvention arrivant à son terme sont suffisants pour couvrir la Demande extraordinaire, le Conseil d'administration autorise le Secrétariat à approuver ladite demande, dans les mêmes conditions et limites que celles établies dans la présente politique. Le Secrétariat tient compte des questions de performance, comme il se doit, et apporte tout ajustement nécessaire aux accords de mise en œuvre existants pour garantir l'utilisation efficace du financement du Fonds mondial.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Approbation des états financiers 2007 audités

Décision GF/B17/DP8 :

Le Conseil d'administration approuve les états financiers 2007 du Fonds mondial audités par Ernst & Young, tels qu'indiqués en Annexe 1 du rapport du Comité des finances et de la vérification (GF/B17/6).

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Priorités pour le bureau de l'Inspecteur général

Décision GF/B17/DP9 :

Le Conseil d'administration approuve les priorités pour le bureau de l'Inspecteur général telles qu'indiquées en Attachement 2 et résumées en Annexe 2 du rapport du Comité des finances et de la vérification (FAC) (GF/B17/6).

Le Conseil d'administration demande à l'Inspecteur général de rapporter au FAC les mesures prises pour répondre à tout cas de mauvaise gestion des programmes de subventions du Fonds mondial. Le Conseil d'administration demande au FAC d'examiner lors de ses réunions tout rapport remis par l'Inspecteur général et toutes les mesures prises pour répondre à de tels cas, ainsi que de proposer toute mesure complémentaire jugée opportune par le FAC, en concertation avec les autres acteurs nationaux concernés.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Cadre budgétaire pour les années à venir

Décision GF/B17/DP10 :

Le Conseil d'administration approuve le Cadre budgétaire tel qu'indiqué en Annexe 3 du rapport du Comité des finances et de la vérification (FAC) (GF/B17/6), sur lequel doit reposer la formulation et l'éventuelle approbation des budgets annuels des frais de fonctionnement du Fonds mondial. Le Conseil d'administration demande au FAC d'examiner annuellement pour une période de trois ans, puis selon les besoins, le Cadre budgétaire, paramètres compris, en tenant compte de la volonté de réaliser des économies d'échelle, et de présenter un rapport au Conseil avec, le cas échéant, des recommandations de modification. En accord avec le processus d'évaluation du CPS qui va recommander les Indicateurs de performance clés (KPI) du Secrétariat pour 2009, le FAC doit étudier comment associer au mieux les KPI au budget. Le FAC doit également étudier comment améliorer son examen des dépenses chaque année.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Cadre stratégique de collaboration (“Feuille de route”) avec UNITAID

Décision GF/B17/DP11 :

Le Conseil d'administration renvoie à sa décision GF/B14/DP23 demandant au Comité de la politique et de la stratégie (CPS) de travailler avec le Secrétariat et le Comité des finances et de la vérification à l'élaboration d'une feuille de route en vue d'une collaboration future avec UNITAID. Le Conseil d'administration approuve le cadre proposé établi dans l'Annexe 1 du rapport du CPS (GF/B17/4) et demande au Secrétariat, sous la supervision du CPS, de poursuivre sa collaboration dans les cinq domaines décrits dans ledit cadre ainsi que de fournir une mise à jour au CPS lors de sa première réunion de 2009.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investissons dans notre avenir

Le Fonds mondial

De lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme

Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008

Réattribution du budget d'évaluation sur cinq ans

Décision GF/B17/DP12 :

Le Conseil d'administration approuve la réattribution de 6 millions de dollars US pour le budget d'Évaluation sur cinq ans, de 2007 à 2008.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Debt2Health - Exploration de nouvelles opportunités

Décision GF/B17/DP13 :

Le Conseil d'administration note des premiers signes de succès dans la garantie de ressources par l'initiative Debt2Health et attend la première contribution pour la mi-2008. Bien que le Conseil d'administration attende des données spécifiques sur certains aspects de l'initiative, le Conseil encourage l'exploration de nouvelles opportunités. Sur la base de données supplémentaires, le Conseil d'administration peut envisager l'expansion du programme pilote.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Instructions pour l'allocation de sièges aux donateurs du secteur public

Décision GF/B17/DP14 :

Le Conseil d'administration reconnaît l'importance d'établir un cadre transparent d'allocation de sièges aux donateurs du secteur public qui confère des droits reposant principalement sur le niveau de contribution et qui vise à obtenir un niveau de contribution plus élevé et un versement ponctuel.

Conformément à l'article 7.2 des Statuts, le Conseil d'administration demande aux membres du Conseil représentant les groupes constitutifs de donateurs, en concertation avec les autres donateurs, de déterminer un cadre d'allocation des sièges pour les huit sièges existants de donateurs du secteur public et en respectant un seuil, et de remettre au Conseil d'administration leurs conclusions sur ce sujet à l'occasion de la dix-huitième réunion du Conseil.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Protocole d'accord avec l'ONUSIDA

Décision GF/B17/DP15 :

Le Conseil d'administration soutient et se félicite de l'initiative du Directeur exécutif visant à renforcer les relations entre le Fonds Mondial et ses principaux partenaires dans la lutte contre les trois maladies. Dans ce contexte, le Conseil d'administration exprime sa satisfaction et approuve les principes d'un nouveau protocole d'accord avec l'ONUSIDA, et demande au Directeur exécutif de finaliser et de signer ledit protocole.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Décision GF/B17/DP16 :

Le Conseil renvoie à sa décision GF/B16/DP14 et à la décision du Conseil du Partenariat Faire reculer le paludisme ("FRP") lors de sa réunion des 28 et 29 novembre 2007 invitant le Fonds mondial à assumer la pleine responsabilité de l'accueil et de la gestion du Centre de médicaments antipaludéens à des prix abordables ("AMFm").

Le Conseil d'administration accepte que le Secrétariat prépare l'accueil et la gestion de l'AMFm comme secteur d'activité au sein du Fonds mondial :

- en se basant sur l'organisation et le plan d'activité de l'AMFm défini dans le rapport du Secrétariat au Comité de la politique et de la stratégie (GF/PSC9/03) ; et
- sous réserve d'approbation finale lors de la dix-huitième réunion du Conseil d'administration d'un cadre politique et plan de mise en œuvre tenant compte des principes établis dans l'Annexe 1 de la présente décision et proposant des solutions pratiques, en concertation avec les partenaires techniques, aux questions techniques restantes (y compris l'identification de stratégies permettant d'optimiser l'accès aux ACT des populations les plus vulnérables et les plus pauvres et de garantir la sécurité des patients).

Le Conseil d'administration reconnaît le travail et les recommandations du Groupe de travail du Partenariat FRP sur l'organisation de l'AMFm, tel qu'approuvé par le Comité exécutif du Partenariat FRP, et s'associe au Comité exécutif du Partenariat FRP pour demander audit Partenariat et au Groupe de travail AMFm de continuer à contribuer au développement de l'AMFm et de rechercher toutes les opportunités permettant d'optimiser l'accès (y compris en ciblant les populations les plus pauvres en distribuant gratuitement des ACT par l'intermédiaire des canaux publics et des ONG).

Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de continuer à travailler avec le Partenariat FRP, UNITAID, les pays endémiques et les autres acteurs concernés, et d'élaborer et de présenter au Conseil d'administration, lors de sa dix-huitième réunion, pour décision :

- i. Le cadre politique et plan de mise en œuvre pour gérer l'AMFm, comprenant le calendrier de mise en place de l'AMFm par phases ainsi que les ajustements de suivi et d'évaluation (S&E) ;
- ii. Les ajustements préconisés au sujet de la gouvernance actuelle de l'AMFm ;
- iii. Une déclaration de ressources disponibles pour lancer la phase initiale de l'AMFm ;
- iv. Les critères organisationnels et budgétaires de gestion de l'AMFm dans sa phase d'opération initiale ; et
- v. Toute modification technique nécessaire de l'organisation et du plan d'activité de l'AMFm.

Pour superviser et orienter le travail du Secrétariat, le Conseil d'administration décide de constituer un comité du Conseil ad hoc : le "Comité AMFm ad hoc". Le comité ad hoc doit être constitué des partenaires concernés, et donateurs potentiels, dont UNITAID. Le Conseil d'administration demande la nomination des membres du Comité AMFm ad hoc et la soumission de ces nominations au président et au vice-président du Conseil au plus tard le 15 mai 2008. Les membres du Comité AMFm ad hoc ne doivent pas être soumis à la limite de deux comités établie à la rubrique 23 des Procédures de fonctionnement du Conseil d'administration.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Le Conseil d'administration demande au Comité des finances et de la vérification de travailler avec le Comité AMFm ad hoc à l'examen de l'organisation et du plan d'activité de l'AMFm sur 1) les questions de politique et de stratégie du plan liées au financement, 2) les répercussions sur le budget des dépenses opérationnelles du Fonds mondial, et 3) les politiques et procédures de gestion fiscale du Fonds mondial. Cet examen doit notamment tenir compte des éléments du plan qui impliqueraient que le Secrétariat conclue des ajustements contractuels avec les exécutants de l'AMFm, de tout risque additionnel éventuel pour le Fonds, et de la manière dont ledit plan s'inscrira dans le Cadre consécutif de gestion des risques du Fonds et dans son modèle en tant qu'instrument financier, non en tant qu'organisme de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration demande au FAC et au CPS, dans l'exercice de leur travail actuel, de fournir une analyse des éléments du cadre politique et plan de mise en œuvre de l'AMFm susceptibles de modifier le Document cadre et les Statuts du Fonds mondial. En particulier, le FAC et le CPS doivent examiner plus en avant comment les différentes tâches induites par la gestion de l'AMFm doivent être réparties entre le Fonds mondial et ses partenaires. Le Conseil d'administration souligne le besoin d'une large consultation de membres du Conseil d'administration sur toute modification substantielle proposée du Document cadre et des Statuts.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 28 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008

Annexe 1 à la décision GF/B17/DP8 :

Principes du cadre politique et du plan de mise en œuvre et d'activité de l'AMFm

- Le calendrier du lancement et de la mise en œuvre de l'AMFm dans les pays endémiques doit tenir compte du document de déploiement par phases figurant en Annexe 3 du rapport du CPS (GF/B17/4) et inclure les éléments suivants :
 - Lancement initial par phases avec un premier groupe de pays à sélectionner conformément aux critères élaborés par le Secrétariat puis validés lors de la 18^{ème} réunion du Conseil d'administration ;
 - Lancement de l'AMFm en phase initiale dans les pays sélectionnés jusqu'à ce qu'une décision du Conseil d'administration autorise un déploiement complet ;
 - Recherche opérationnelle et efforts de S&E approfondis dans ces premiers pays accédant à l'AMFm pour évaluer dans quelle mesure l'AMFm peut remplir ses objectifs et transmettre les leçons tirées de son organisation et de sa mise en œuvre pour motiver une nouvelle décision du Conseil d'administration sur un déploiement complet ;
 - Évaluation technique indépendante du déploiement de l'AMFm dans les pays sélectionnés dirigée par le Secrétariat du Fonds mondial, sous l'égide du comité approprié, à partir d'un ensemble d'indicateurs clés prédéfinis devant être approfondis et validés lors de la dix-huitième réunion du Conseil d'administration afin d'évaluer les défaillances et lacunes potentielles ("drapeaux rouges") de l'AMFm ;
 - Lors de sa première réunion de 2010, le Conseil étudiera les conclusions de son évaluation en vue d'une décision d'étendre, d'accélérer, d'interrompre ou de suspendre le secteur d'activité de l'AMFm ;
 - Extension de la phase initiale à un déploiement complet dans tous les pays recevables au cours de la première année, à moins que des défaillances claires ("drapeaux rouges") dans l'organisation de l'AMFm ne soient constatées.

- L'AMFm doit être conçue de façon à accroître l'accès aux ACT en exigeant l'introduction de plans/stratégies nationaux qui :
 - mettent l'accent sur l'accès aux femmes, aux enfants et aux personnes démunies ;
 - soient intégralement financés, y compris les interventions de soutien visant à garantir un accès sûr et large (notamment parmi les populations actuellement dans l'incapacité d'acheter des ACT en raison de leurs faibles revenus) ;
 - incluent des plans de formation, supervision et suivi des fournisseurs, notamment pour garantir la sécurité du patient ;
 - précisent en quoi le plan et ses interventions sont liés aux stratégies et programmes nationaux de contrôle du paludisme et quelle sera la coordination entre l'AMFm et les interventions de soutien ;
 - soient examinés et approuvés par un organisme technique indépendant déterminant si le plan de déploiement est techniquement viable, avec un intérêt particulier porté à la garantie d'un financement suffisant des interventions de soutien nécessaires, avant la mise en place du financement d'un système de co-paiement.

- L'AMFm doit mener des négociations et passer des contrats de façon responsable avec les fabricants :
 - Les prix de vente pratiqués par les fabricants pour les acheteurs du secteur privé ne doivent pas excéder les prix proposés aux acheteurs du secteur public (actuellement, 1 USD/dose) ;
 - Les normes de qualité applicables aux médicaments qualifiés pour le co-paiement doivent, au minimum, répondre aux normes de qualité édictées dans les politiques d'Assurance qualité du Fonds mondial ; et
 - La durée des contrats de co-paiement ne doit pas excéder la durée de la première phase de déploiement afin de garantir la continuité de la concurrence pour faire baisser les prix et encourager l'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs.

- L'AMFm doit mener une politique de financement et une stratégie de mobilisation des ressources responsables :
 - L'AMFm ne deviendra opérationnelle que lorsque des fonds suffisants auront contribué à couvrir le coût du co-paiement pour l'intégralité de la première phase de déploiement ;
 - Les ressources mobilisées par le Secrétariat du Fonds mondial pour le co-paiement de l'AMFm doivent s'additionner et rester distinctes des ressources levées pour la constitution de la subvention continue du Fonds mondial et doivent être gérées à partir d'un compte distinct avec le mandataire ;
 - La mobilisation des ressources des interventions de soutien s'intégrera à la mobilisation actuelle de ressources pour la constitution de la subvention du Fonds mondial et devra être intégrée à la stratégie de mobilisation des ressources globale du Fonds mondial ;
 - Aucun fonds ne peut être transféré du compte "général" du Fonds mondial avec le mandataire pour soutenir les co-paiements de l'AMFm ;
 - Le Fonds mondial ne prendra aucun engagement contractuel avec les fabricants tant que les fonds nécessaires ne seront pas disponibles sur le compte de co-paiement avec le mandataire.

- L'AMFm doit collaborer avec des partenaires pour garantir que :
 - le processus d'accès des pays, élaboration et évaluation des plans de déploiement comprises, est simple et bien soutenu ;
 - la formation et la supervision des fournisseurs met l'accent sur une utilisation appropriée des ACT ; et
 - la mise en œuvre de l'AMFm repose sur une consultation avec le secteur privé dans les pays participants pour que le co-paiement se répercute dans la chaîne d'approvisionnement.



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Sièges non votants pour le paludisme et la tuberculose

Décision GF/B17/DP17 :

Reconnaissant la nécessité d'une représentation équitable pour le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme au sein du Fonds mondial, le Conseil d'administration décide que le travail et les décisions de suivi sur l'évaluation à cinq ans doit prévoir des mesures permettant d'assurer la participation effective au Conseil d'administration du Fonds mondial des groupes constitutifs du paludisme et de la tuberculose. Le Conseil d'administration demande au CPS de débattre de ces questions et de présenter ses conclusions lors de la retraite du Conseil d'administration en octobre 2008 afin qu'une recommandation puisse être formulée lors de la dix-huitième réunion du Conseil d'administration en novembre 2008.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Appuyer la demande pour une amplification de la lutte contre le paludisme

Décision GF/B17/DP18 :

1. Le Conseil d'administration approuve et appuie l'appel du Secrétaire général des Nations Unies et du Partenariat Faire reculer le paludisme (FRP) à venir en aide aux pays pour qu'ils remplissent les objectifs du G8, de l'Assemblée mondiale de la santé et du FRP visant à instaurer la couverture universelle d'un ensemble d'interventions essentielles de lutte contre le paludisme d'ici au 31 décembre 2010. Le Conseil d'administration reconnaît notamment la justification épidémiologique mise en avant par l'OMS pour accroître massivement les mesures préventives effectives permettant d'atteindre ces objectifs. En tant que source de financement des programmes de lutte contre le paludisme le plus important au monde, le Conseil d'administration s'engage à garantir que le Fonds mondial agira en partenaire essentiel, aux côtés d'autres, dans cet extraordinaire effort de santé publique visant à répondre à la demande des pays d'amplifier leurs programmes de lutte contre le paludisme.
2. Étant donné l'urgence du besoin d'allouer des ressources additionnelles et d'accroître la capacité de mise en œuvre nationale visant à parvenir à une couverture universelle, le Conseil d'administration insiste auprès des pays pour qu'ils soumettent des propositions ambitieuses pour la série 8, la série 9 et le Processus de reconduction des subventions, qui prévoient d'amplifier des programmes de lutte contre le paludisme complets (prévoyant notamment la distribution de moustiquaires imprégnées de longue durée [MILD] et d'ACT) et qui soient associés à un renforcement accru des systèmes de santé.
3. Le Conseil d'administration insiste également auprès des pays pour qu'ils tirent profit de la flexibilité offerte par le financement du Fonds mondial et, le cas échéant, qu'ils envisagent de réviser les budgets de leurs subventions nouvelles et à venir et de leurs demandes de Phase 2 afin de concentrer les ressources et d'accélérer la mise en œuvre et l'accroissement de la distribution de moustiquaires imprégnées, d'ACT et d'autres modes de lutte contre le paludisme.
4. Le Conseil d'administration, conscient de la demande de plus en plus fréquente des candidats en assistance technique de pointe, insiste auprès du Partenariat FRP pour qu'il finance et rende opérationnelle l'équipe de soutien à la mise en œuvre de la lutte antipaludique afin de garantir une efficacité maximale des ressources du Fonds mondial pour parvenir à la couverture universelle.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Approbation du rapport annuel

Décision GF/B17/DP19 :

Le Conseil approuve le rapport annuel tel que présenté dans la décision GF/B17/7.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat

Transition des services administratifs - Accords avec l'OMS

Décision GF/B17/DP20 :

Le Conseil d'administration accepte avec gratitude l'offre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la prestation de services en ressources humaines, alignés sur l'échelle des salaires et les réglementations de l'OMS, après le terme de l'Accord des services administratifs fixé au 31 décembre 2008. Le personnel du Fonds mondial sera alors directement employé par le Fonds mondial. Le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif de négocier et de conclure un contrat de mise en œuvre ayant un terme maximum au 30 septembre 2009, date à laquelle les accords de services en ressources humaines propres au Fonds mondial seront en vigueur.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008

Transition des services administratifs - Ressources humaines et modalités financières

Décision GF/B17/DP21 :

Le Conseil d'administration renvoie à sa décision GF/B17/DP20 selon laquelle il accepte l'offre de l'Organisation mondiale de la santé pour la prestation de services en ressources humaines sur la période allant du 1er janvier 2009 au 30 septembre 2009 au plus tard (la "période intérimaire"). Le Conseil d'administration mesure l'importance de la pleine responsabilité du Conseil d'administration quant aux ressources humaines et aux politiques et systèmes associés ("politique RH") qui seront en vigueur au terme de la période intérimaire.

Dans la mesure où la politique RH doit être mise en place avant à la prochaine réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial, le Conseil demande au Comité des finances et de la vérification d'inviter tous les groupes constitutifs du Conseil intéressés à participer à la préparation de la politique RH. Suite à cette consultation, la politique RH doit être soumise au Conseil pour approbation par e-mail, selon la procédure de non-opposition normalement applicable aux engagements de financement établie à la rubrique 12 des Procédures de fonctionnement du Conseil d'administration. La politique RH doit être cohérente avec les principes et priorités stratégiques édictés dans l'Annexe 4 du rapport du Comité des finances et de la vérification (GF/B17/6).

En outre, le Conseil d'administration délègue au FAC le pouvoir d'approuver une politique RH intérimaire applicable pendant la période intérimaire, ainsi que des règles sur l'achat de biens et services et la gestion financière hors subventions prenant effet le 1er janvier 2009.

Le Conseil d'administration délègue au Directeur exécutif le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la signature d'accords, pour mettre en application les cadres administratifs, nouveau et intérimaire, du Fonds mondial.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008

Transition des services administratifs - Régimes des pensions

Décision GF/B17/DP22 :

Le Conseil d'administration renouvelle sa délégation de pouvoir au Comité des finances et de la vérification pour approuver le régime des pensions du Fonds mondial basé sur un système d'encaisse, et demande au Directeur exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la signature d'accords, pour constituer le fonds de pension après ladite approbation.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008

Lancement de la série 9

Décision GF/B17/DP23 :

1. Le Conseil d'administration, déterminé à amplifier la réponse du Fonds mondial pour lutter contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, décide d'annoncer en principe, après la dix-septième réunion du Fonds mondial, le lancement d'un nouvel appel à propositions de financement en 2008.
2. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de se préparer à publier un Appel à propositions pour la série 9, qui devrait conserver la même forme de proposition et les mêmes directives que la série 8, le ou autour du 1er octobre 2008, et d'examiner ces propositions en temps voulu pour qu'elles soient approuvées lors de la dix-neuvième réunion du Conseil en avril 2009.
3. Le Conseil d'administration décide que pour les séries 8 et 9 :
 - a. Les candidats dont la proposition initiale reçoit une recommandation de catégorie 3 peuvent soumettre une version révisée de la même proposition pour la série suivante afin qu'elle soit examinée par le TRP en temps voulu pour que le Conseil d'administration rende une décision lors de sa réunion suivante.
 - b. Lorsque le TRP commentera les propositions initiales de catégorie 3, il sera encouragé à préconiser le type de changement nécessaire pour renforcer la proposition en vue de sa nouvelle soumission.
 - c. Dans la semaine suivant le moment où le Conseil d'administration prendra connaissance des recommandations et commentaires du TRP, chaque candidat devra être informé par le Secrétariat des recommandations et commentaires du TRP sur sa proposition.
4. Le Conseil d'administration reconnaît que cette décision a des conséquences pour le Secrétariat, le TRP et les candidats. Il est demandé au Secrétariat de soumettre au Conseil d'administration, pour le 15 mai 2008 au plus tard et en vue de son approbation par e-mail, une décision finale sur l'annonce de la série 9 accompagnée d'une description des ressources disponibles et à prévoir, ainsi que des modifications nécessaires préconisées à apporter aux politiques existantes pour permettre la mise en œuvre de la présente décision.
5. Le Conseil d'administration appelle ses membres et le FRP, de même que les co-parrains ONUSIDA et le partenariat Halte à la tuberculose, à soutenir les exécutants dans le développement de propositions de qualité élevée et à gérer des programmes efficaces pour garantir l'efficacité des ressources du Fonds mondial.
6. Le Conseil d'administration appelle également les partenaires de mise en œuvre, pays donateurs et partenaires techniques à donner la priorité à leurs efforts visant à élaborer et à convenir d'une approche partagée grâce à laquelle les stratégies nationales peuvent être validées, afin que le Fonds mondial puisse approuver les demandes de financement via des propositions de stratégie nationale, et accélérer l'élaboration de stratégies nationales solides. Le Conseil d'administration reconnaît que les propositions de stratégie nationale pourraient constituer la base la plus sûre permettant d'améliorer les programmes de prévention, de lutte et de traitement du VIH, de la tuberculose et du paludisme, et pourraient être le moyen le plus efficace de rationaliser la capacité des partenariats nationaux à obtenir les ressources du Fonds mondial.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Le Secrétariat s'efforcera d'absorber les conséquences budgétaires de cette décision dans le budget 2008 déjà approuvé.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat



Investing in our future

The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

**Dix-septième réunion du Conseil d'administration
Genève, 28 - 29 avril 2008**

Continuité des services VIH de la série 2 au Togo

Décision GF/B17/DP24 :

1. Le Conseil d'administration renvoie à sa décision du 17 juillet 2007 sur l'instauration d'ajustements permettant d'assurer la continuité des services pour 2 300 patients togolais après expiration de la subvention VIH de série 2 du Togo (TOG-202-G01-H-00). Ces ajustements expirent en septembre 2008.
2. Le Conseil d'administration comprend qu'aucune source de financement n'a encore pu être assurée pour maintenir le traitement de ces patients et que, à défaut d'assurer un financement dans de brefs délais, la disponibilité des traitements pour ces patients risque d'être interrompue.
3. Le Conseil d'administration décide d'étendre les ajustements actuels de continuité des services pour la subvention VIH de série 2 du Togo et approuve le recours aux subventions existantes pour constituer un stock tampon et assurer le traitement continu des 2 300 patients pour une période allant jusqu'à six mois suivant le terme des ajustements actuels de continuité des services (c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2009).
4. Le Conseil d'administration constate avec satisfaction les efforts entrepris par les partenaires techniques et bilatéraux, la société civile et le gouvernement pour préparer la proposition de série 8 du Togo, et encourage le gouvernement à redoubler d'efforts d'une part, et les partenaires du Fonds mondial à contribuer à répondre aux besoins urgents du pays d'autre part.

Cette décision n'a pas d'incidences budgétaires matérielles.

Signé : 29 avril 2008

Javier Hourcade Bellocq
Rapporteur

Dianne Stewart
Secrétariat